



Carte de séjour vie privée & familiale ;

Par **djam**, le **11/02/2009** à **20:04**

Nous sommes un couple étudiant marié en France de nationalité algérienne, avec enfant, on a 5 ans de résidence en France :
Est-ce qu'on peut obtenir un titre de séjour : vie privée & familiale ou autre titre qu'étudiant parce que là, on arrive pas à subvenir aux charges de la famille et les besoins de notre fils ! on reste étudiant, on ne peut pas vivre bien, on est en train de survivre quoi!!!!!!!!!!!! aidez nous svp avec vos conseils juridiques ou expériences.
merci à tous et à toutes.

Par **Paula**, le **15/02/2009** à **11:07**

Bonjour,
Vous devez en faire la demande auprès de la Préfecture. Renseignez-vous pour le formulaire à remplir et les justificatifs à fournir.
Avec cinq ans de résidence en France, ce sera certainement accordé.
Cordialement